

Réunion du conseil municipal du 5 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme MOREAU Geneviève, Maire ;

M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;

Mme BOURGEOIS Brigitte, adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, NERI METRA Adriane, PEREZ Annick, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM., AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents non excusés :

BLONDEAU Thomas

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2025

Conseil communautaire du 2 juillet 2025

Maison des Aînés (B BOURGEOIS)

Taxe animaux HLL (B BOURGEOIS)

Cantine (A PEREZ)

PAI

Logiciel

Parcelles bois AM 45 et AM 46 (JL CHABOUD)

Maison Pour Tous (JL CHABOUD)

Vente terrain Pagès (G MOREAU)

Parcelle AP 128

Parcelle AP 318 et 173

Convention Conservatoire des Espaces Naturels et PARC (G MOREAU)

Bord de route Chevry Sud (G MOREAU)

Partie d) parcelle E 866

Partie a) parcelle E 839

Aménagement extérieur Clos du Moulin (G MOREAU)

Pumptrack

Carport

Assainissement refuge « Chez Valentin » (JL CHABOUD)

Réfection salle de bain logement communal

Sortie du domaine public

Échange parcelles Chevry Sud (JL CHABOUD)

Achat parcelle Chevry Sud défense incendie (JL CHABOUD)

Défense incendie les Berthets (G MOREAU)

Panneaux photovoltaïques COOP (JL CHABOUD)

Toiture Salle Multisports (JL CHABOUD)

RPQS 2024 (JL CHABOUD)

Bilans téléski (L AUBERT)

Refuge téléski

Téléski

Demande location 79 Grande Rue (G MOREAU)

Choix bétonnière (JL CHABOUD)

Vente parcelle AO 302 et achat parcelle AO 305 (JL CHABOUD)

Ronde du Jura (G MOREAU)

Vestiaire foot (JL CHABOUD)

Nouveaux chalets (G MOREAU)

Chalets Val de Saine

Chalet itinérance

Boulodrome (JL CHABOUD)

Tarifs Nordiques (Gilbert BLONDEAU)

Lecture de courriers (G MOREAU)

Eaux pluviales

Chiens

Animation pour re(découvrir) la commune (G MOREAU)

Parcelle bois A 905 (JL CHABOUD)

Rideau Salle des fêtes (A PEREZ)

Définir date du prochain Conseil

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. VUITTON Etienne pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/07/2025

➤ Arrivée de Madame LECOULTRE Andrée et de Monsieur BERTHET-TISSOT Frédéric

- Madame NERI METRA Adrienne souhaite apporter une information au point 5 du Conseil Municipal, le tarif de 7.00 € correspond au repas de la cantine scolaire, incluant les deux heures de garde de la pause méridienne ainsi que les frais de fonctionnement.
- Monsieur BLONDEAU Gilbert souhaite qu'il soit apporté en précision au point 17.3 consternant l'affaire Sylvestre que la famille Sylvestre a été condamnée au dépend d'appel.
- Monsieur BLONDEAU Gilbert rappelle que concernant le point 6, la taxe de séjour est dédiée aux investissements comme les tables de lecture ou les garde-corps. Il faut que la commune présente des projets pour la toucher.

Les conseillers présents au conseil municipal du 04/07/2025 adoptent le procès-verbal :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3. / Conseil communautaire du 02/07/2025

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que des travaux sur l'assainissement sont prévus en 2025 et 2026 sur la commune de Foncine-le-Haut, principalement au niveau de la rue des Valles, de la Grande Rue, le Bas de Ville, ainsi que sur la rue des Fontaines. Une réunion publique est prévue le jeudi 18 septembre 2025 à 18H30 à la Salle des Fêtes de Foncine-le-Haut.

Monsieur VERMOT-DESROCHES Laurent demande si le raccordement de la rue du Chazal est prévu.

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que cette zone est à l'étude et porterait plutôt sur de l'assainissement individuel.

4. / Maison des Aînés

- Madame BOURGEOIS Brigitte explique que le personnel actuellement en place a projeté de reprendre la gestion de la Maison des Aînés en tant que prestataire de services à fait

sa demande de SIRET. Elle signale que quand une famille appelle Âges et Vie, ils répondent que le bâtiment est en travaux et qu'il n'y a pas de personnel.

- Un Rendez-vous avec Monsieur FASSET, Président Conseil Départemental du Jura, est prévu prochainement pour la mise en route du projet. Monsieur BLONDEAU Gilbert demande à participer à la réunion.
- Le fonctionnement du projet serait identique à celui se situant sur CHAUX-NEUVE. Le personnel, souhaite garder le service de nuit. Un mi-temps supplémentaire serait nécessaire pour un bon fonctionnement du projet à long terme.
Il sera peut-être nécessaire de demander à l'ADMR une prestation de ménage pour simplifier le fonctionnement.
- Pour le moment, 4 locataires sont présents à la Maison des Aînés, 3 demandes sont en attente et ne peuvent être acceptées avant le départ définitif d'Âges et Vie.

5. / Taxe animaux HLL

Madame BOURGEOIS Brigitte informe que la présence d'animaux dans les HLL entraîne des frais supplémentaires lors du nettoyage. Ainsi, l'instauration d'une taxe par animal et par nuitée serait nécessaire. Elle propose 2.00 € par nuit et par animal.

Une délibération du 31 janvier 2025 indique un forfait de 5.00 € la nuit par animal lors de la location des chalets des Isles et des chalets du Val de Saine.

- La décision est reportée au prochain conseil municipal.

6. / Cantine

6.1 PAI

Madame PEREZ Annick expose qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été demandé cette année. Il concerne un problème de santé d'un enfant qui engendre un régime alimentaire strict. Ainsi, l'enfant sera contraint d'apporter son repas dans le cadre de ce PAI. En attendant que tous les acteurs aient signé ledit PAI, une lettre de décharge a été demandée pour permettre à l'enfant de venir avec son propre repas. Concernant la garde de l'enfant durant la pause méridienne, étant donné qu'il n'y a pas de consommation du repas scolaire, le prix du repas ne peut lui être comptabilisé. Cependant, l'enfant restant dans l'établissement durant la pause méridienne, il est proposé de faire payer le temps de garde au prix de la garderie, soit 0.60 € le quart d'heure, donc 4.80 € pour les 2 heures de garde.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que le temps de garde sur la pause méridienne pour l'enfant qui, suite à un PAI, doit apporter son propre repas, sera facturé à la famille au prix de 0.60 € le quart d'heure, soit 4.80 € pour les deux heures de pose méridienne.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6.2 Logiciel

Madame PEREZ Annick explique que le logiciel actuel de réservation pour la cantine et la garderie avait été mis au point par monsieur JOBARD Marc. Cependant, ce site montre des signes de fatigue qui entraînent des dysfonctionnements variés. La maintenance est faite, à ce jour, par une entreprise de Besançon, mais n'étant pas à l'origine de ce logiciel, il leur est très difficile d'effectuer ces opérations. De plus, le logiciel ne suit pas les différentes

normes RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ainsi, la mise en place d'un nouveau logiciel serait nécessaire. Madame le Maire et madame PEREZ Annick ont toutes deux participé à une présentation sur un nouveau logiciel Servi-Plus. Celui-ci permet d'avoir les mêmes paramètres que celui utilisé à ce jour, mais avec une simplification de la facturation via le téléchargement direct des informations sur le logiciel de comptabilité de la commune. Il permettrait aussi la mise en place de virements automatiques pour simplifier la gestion par les parents. De plus, il y aurait possibilité d'envoyer des informations plus facilement aux parents d'élèves.

Les frais d'installation (uniquement la première année) s'élèvent à 466.00 € HT, l'abonnement de 169.20 € TTC par an auquel s'ajoute 1.92 € TTC par an et par enfant. Plusieurs comptes peuvent être créés pour la gestion en fonction des besoins de chacun (par exemple limiter l'accès aux données nécessaires pour les surveillantes de la garderie ou le prestataire de livraison des repas). La mise en place de ce logiciel peut se faire en cours d'année, il est proposé de mettre ce système en place dès le début des vacances de Noël.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De la mise en place du nouveau logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie au prix de 466.00 € HT pour les frais d'installation, 169.20 € TTC par an et 1.92 € TTC par an et par enfant pour les frais annuels de fonctionnement. La mise en place est proposée au premier jour des vacances de Noël.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. / Achat parcelles AM 45 et AM 46

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que messieurs Paul et Julien BENIMELLI souhaiteraient vendre à la commune les parcelles AM 45 (204 m²) et AM 46 (7740 m²) pour une surface totale de 7 944 m². Tous les arbres des parcelles ont été coupés.

Il est proposé d'acheter les deux parcelles au prix de 0.15 €/m², soit un prix total de 1 191.60 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'achat des parcelles AM 45 (204 m²) et AM 46 (7740 m²) pour une surface totale de 7 944 m² au prix de 0.15 €/m², soit un prix total de 1 191.60 €.
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. / Maison Pour Tous

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que la Maison Pour Tous souhaite vendre les parcelles AR 131 (12m²) et AR 129 (103 m²), soit 115 m², au prix de 30 000.00 €, hors frais notariés, capital restant dû.

La toiture avait été refaite sur tout le bâtiment en 2017, la commune avait payé la part de la Maison Pour Tous à cette époque et n'a jamais demandé à être remboursée. La réfection de la toiture pour le logement de la Maison Pour Tous s'élevait à 9 486.10 € HT, soit 11 383.32 € TTC.

Monsieur CHABOUD Jean-Louis signale que le logement est peu isolé, que la dalle est à refaire (prix indicatif 5 000 €) et qu'aucune place de stationnement n'est rattachée à ce logement.

➤ Monsieur BLONDEAU Gilbert se propose pour contacter le directeur de la Maison Pour Tous et d'évaluer avec lui le prix du logement. La décision est reportée au prochain conseil.

9. / Vente terrains PAGÈS

• 9.1 Vente parcelle AP 128

Madame le Maire expose que pour permettre à l'entreprise MACHINES PAGÈS de s'agrandir, la vente de la parcelle AP 128 (306 m²) au prix de 15.00 €/m², soit 4 590.00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De la vente de la parcelle AP 128 de 306 m² au prix de 15.00 €/m², soit 4 590.00 € à l'entreprise MACHINES PAGÈS.
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette vente.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• 9.2 Vente parcelle AP 318 et 173

Madame le Maire propose la vente d'une partie des parcelles AP 318 et AP 173 à l'entreprise PAGÈS pour permettre l'agrandissement du parking. Cependant, il est nécessaire de garder l'accès aux réseaux. Un nouveau bornage sera donc nécessaire. Les parcelles seraient vendues au prix de 3.50 €/m².

➤ Accord de principe des membres du conseil.

10. / Convention Conservatoire des Espaces Naturels et Parc du Haut Jura

Madame le Maire informe qu'une convention entre le Conservatoire des Espaces Naturels, le Parc du Haut Jura et la Commune de Foncine-le-Haut est proposée pour la gestion des pelouses sèches au Bayard. La Commune propose de mettre à disposition du Conservatoire son troupeau de chèvres d'avril à novembre tout en conservant à sa charge l'hivernage du troupeau en dehors de cette période. Cette convention à une durée de 10 ans et reconductible tacitement pour la même durée, pour un nombre de fois non limité.

Il a été demandé qu'il soit noté la conservation des pistes existantes et les manifestations sportives non motorisées, ainsi, il serait nécessaire de recenser le balisage existant.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De la signature de la convention entre la Commune de Foncine-le-Haut, le Conservatoire des Espaces Naturels et le Parc du Haut Jura, après l'apport des modifications existantes.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. / Bords de route Chevy Sud

Monsieur CHABOUD Jean-Louis informe que deux parcelles à la Chevry Sud dépassent sur la route. Ainsi, un nouveau bornage a eu lieu en 2024 pour régler la situation.

- **11.1 Partie d) parcelle E 866**

La partie d) (57 m²) de la parcelle E 866 (747 m²) de Monsieur CAT Aurélien est proposée à la vente au prix des bords de route, soit 1.00 €/m², un prix total de 57.00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'acquisition de la partie d) de la parcelle E 866 de 57 m² au prix de 1.00 €/m², soit 57.00 €.
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur CHABOUD Jean-Louis à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **11.2 Partie a) parcelle E 839**

La partie a) (21 m²) de la parcelle E 839 (777 m²) de Madame MATHIEU Nathalie est proposée à la vente au prix des bords de route, soit 1.00 €/m², un prix total de 21.00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De la vente de la partie a) de la parcelle E 839 de 21 m² au prix de 1.00 €/m², soit 21.00 €.
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur CHABOUD Jean-Louis à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. / Aménagement extérieur Clos du Moulin

Madame le Maire propose deux projets pour l'aménagement du Clos du Moulin.

- **12.1 Pumptrack**

Une entreprise a proposé un projet de pumptrack dans l'espace vert au niveau du Clos du Moulin.

Des projets similaires ont vu le jour à Morbier, Chapelle-des-Bois et Champagnole par exemple. Des conseillers souhaiteraient que le revêtement reste naturel. La question de l'accès pompiers et la sécurité des étangs est soulevée. Madame NERI METRA Adrienne se propose pour créer une commission dans le but d'étudier le projet plus en profondeur.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que madame NERI METRA Adrienne mettra en place une commission pour l'étude du projet pumtrack au niveau du Clos du Moulin.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- **12.2 Carport**

L'entreprise Jurabotec propose le don à la commune d'un carport de 6 mètres par 6 mètres pour l'agencement de la zone du Clos du Moulin. La toiture et le montage seraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter le don du carport pour l'aménagement du Clos du Moulin.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les membres du Conseil remercient l'entreprise Jurabotec pour ce don.

L'emplacement sera décidé en concertation avec le club de pêche.

13. / Assainissement refuge « Chez Valentin »

Madame le Maire rappelle que le renouvellement de l'assainissement du refuge « Chez Valentin » est nécessaire. Le projet consiste en la suppression des toilettes sèches et la mise en place d'un assainissement autonome complet.

Trois devis ont été demandés :

- L'entreprise Goyard propose un devis à 22 300.00 € HT
- L'entreprise JTA propose un devis à 26 830.00 € HT
- L'entreprise Dilena n'a pas répondu à la demande.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

La signature du devis avec l'entreprise Goyard pour la mise en place de l'assainissement autonome au refuge « Chez Valentin » pour un montant de 22 300.00 € HT.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14. / Réfection salle de bain 46 Grande Rue appartement 1

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que la salle de bain de l'appartement 1 du 46 Grande Rue nécessite des travaux.

Pour ce faire, des devis ont été présentés :

- Partie carrelage, 9 464.80 € HT
- Partie plomberie, 6 546.49 € HT
- Partie électricité, 6 000.00 € HT

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De la réfection de la salle de bain de l'appartement 1 du 46 Grande Rue pour un total de 22 011.29 € HT.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15. / Sortie du domaine public

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que l'accès aux prés par les parcelles E 940 (69 m²), E 938 (61 m²), et E 939 (63 m²) n'est plus adapté au passage des engins agricoles et n'est plus utilisé depuis des temps immémoriaux. Le passage des véhicules se fait actuellement par la partie b) de la parcelle E 878 (193 m²) appartenant à l'indivision GUYON. Ainsi, il est nécessaire de sortir les parcelles du domaine public.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De la sortie du domaine public des parcelles E 940 (69 m²), E 938 (61 m²) et E 939 (63 m²).

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. / Échange de parcelles Chevry Sud

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que l'accès aux prés par la parcelle communale E 940 (69 m²) n'étant plus suffisant aux vues de la taille des engins agricoles, il est nécessaire d'échanger cette parcelle avec la partie b) de la parcelle E 878 (193 m²) appartenant à l'indivision GUYON, parcelle par laquelle les engins agricoles passent pour accéder aux prés actuellement.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- D'échanger la parcelle communale E940 (69 m²) avec la partie b) de la parcelle E 878 (193 m²) appartenant à l'indivision GUYON.
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la commune.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17. / Achat parcelle défense incendie Chevry Sud

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que lors du conseil municipal du 28 mars 2025, une erreur a été commise. La somme délibérée pour l'achat de la parcelle A 936 (562 m²) à l'indivision GUYON pour la défense incendie était de 35 000.00 €, hors, lors des négociations en amont, la somme de 38 000.00 € avait été convenue.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'achat de la parcelle A 936 (562 m²) à l'indivision GUYON pour une somme totale de 38 000.00 €.
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la commune.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18. / Défense incendie aux Berthets

Madame le Maire explique que suite au retour du SDIS sur le schéma communal de la défense incendie dans la zone des Berthets, il serait préférable de faire passer une canalisation dans cette zone et de mettre un poteau incendie au milieu des Berthets. L'étude est en cours au niveau du SDEC et du SDIS.

19. / Panneaux photovoltaïques COOP

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que suite à l'étude structure du bâtiment de la COOP, il a été démontré que la structure du bâtiment ne supporterait pas des panneaux solaires. Ainsi, il serait nécessaire d'annuler le contrat avec le SDEC menant le projet et de payer la facture due.

- Monsieur BLONDEAU Gilbert se propose de prendre contact avec le SDEC pour avoir plus d'information sur ce sujet. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

20. / Toiture Salle Multisports

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique la toiture de la salle multisports fuit.

Deux propositions sont étudiées :

- Réfection de la toiture de la salle multisports sans isolation, avec un devis prévisionnel de 47 839.60 € HT.
 - Réfection de la toiture de la salle multisports avec isolation. Le projet semble subventionnable. L'entreprise MATHIS, constructeur de la salle, passera étudier le bâtiment jeudi 11 septembre 2025.
- La décision est reportée au prochain conseil municipal.

21. / RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) 2024

Monsieur CHABOUD Jean-Louis présente le rapport du RPQS 2024. Sur l'année 2024, tous les prélèvements de l'eau potable étaient conformes.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De valider le RPQS 2024.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

22. / Rapport téléski

Monsieur AUBERT Ludovic présente les rapports du téléski pour la saison 2024-2025.

Madame le Maire propose de passer les rapports à huis clos.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De passer le rapport du téléski à huis clos

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **22.1 Rapport du refuge du télési pour l'année 2024-2025**

Monsieur AUBERT Ludovic présente le rapport du refuge du télési. Les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes du Conseil.

L'Auberge de la Saine propose sa candidature pour tenir le refuge du télési pour la saison 2025-2026. L'entreprise s'engage à faire la saison complète, même en cas de vente de l'auberge.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De confier la gestion du refuge du télési à l'Auberge de la Saine pour la saison 2025-2026.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

- **22.2 Rapport du télési pour la saison 2024-2025**

Monsieur AUBERT Ludovic présente le rapport du télési. Le rapport est cohérent avec les années précédentes.

23. / Location local 79 Grande Rue

- Madame NERI METRA Adriane est sortie de la salle du conseil.
- Monsieur CHABOUD Jean-Louis est sorti de la salle du conseil.

Madame NERI METRA Adriane demande à louer, dans le cadre de son activité de décoratrice d'intérieur, la location de local situé 79 Grande Rue.

Madame le Maire explique que le local n'est pas vide pour le moment et qu'une visite des lieux afin d'estimer les travaux à effectuer et le prix de location est indispensable.

- Accord unanime de principe des membres présents pour la location de ce local à madame NERI METRA Adriane dans le cadre de son activité professionnelle.
- Les tarifs et conditions de location du local sont reportés au prochain conseil, en fonction des retours après la visite du local.
- Retour de madame NERI METRA Adriane.
- Retour de Monsieur CHABOUD Jean-Louis.

24. / Choix bétonnière

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que la bétonnière ne fonctionne plus et qu'il est donc nécessaire d'en acheter une nouvelle. Les différents devis demandés sont aux alentours de 2 500.00 € TTC.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De laisser le choix du matériel à Monsieur CHABOUD Jean-Louis, en fonction des besoins des services.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

25. / Achat parcelle AO 305, vente parcelle AO 302

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que pour permettre un meilleur entretien de sa maison, Monsieur SEGUY Tristan demande à acquérir la parcelle AO 302 d'une surface de 50 m², pour un tarif de 50.00 €/m². Pour permettre à la commune un accès plus facile aux réseaux, il consent à la vente de sa parcelle AO 305 d'une surface de 19 m² au tarif de 50.00 €/m².

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De la vente de la parcelle AO 302 à monsieur SEGUY Tristan, d'une surface de 50 m² pour un tarif de 50.00 €/m², soit un total de 2 500.00 €.
- De l'achat de la parcelle AO 305 à monsieur SEGUY Tristan, d'une surface de 19 m² pour un tarif de 50.00 €/m², soit un total de 950.00 €
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette vente et cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26. / Ronde du Jura

Madame le Maire explique que l'Association Autosport des Neiges sollicite l'accueil sur la commune en vue de réaliser une épreuve spéciale chronométrée le samedi 3 janvier 2026 ou le Shake down (séance d'essai) le vendredi 2 janvier 2026.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser l'Association Autosport des Neiges pour le Rallye automobile de la Ronde du Jura d'effectuer une ou plusieurs épreuves sur le territoire de Foncine-le-Haut.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

27. / Vestiaires du foot

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que le projet des vestiaires du foot se poursuit. Il a été demandé au SDEC de se charger des demandes de subventions pour la DETR et le CD 39.

28. / Nouveaux Chalets

• 28.1 Chalets Val de Saine

Monsieur BLONDEAU Gérard annonce qu'une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Hekipia dans le cadre du renouvellement des chalets de la zone de loisirs de la commune. Les chalets du Valle de Saine ont été installés en 2001 et la durée de vie prévisionnelle des bâtiments était de 18 ans.

Le devis a été fait pour un renouvellement de 5 bâtiments comprenant chacun 3 chambres, soit 6 couchages, avec le matériel compris (plaque de cuisson, lave-vaisselle). Ces nouveaux bâtiments ont une bien meilleure isolation (normes RE 2020) que les actuels et seront de ce fait plus confortable durant la période hivernale. Monsieur BLONDEAU Gérard propose de renouveler le parc actuel à raison de 3 chalets sur les 14 existants, pour un prix individuel d'environ 55 000.00

€ HT, soit environ 150 000.00 € HT pour les trois chalets. Une visite d'un chalet démonstratif sera proposée aux membres du conseil sur le site de l'entreprise Jurabotec prochainement sur deux dates possibles. Tous les bois utilisés seront préfabriqués à Foncine-le-Haut.

- Accord de principe des membres du conseil en attente du devis définitif.

- **28.2 Chalet itinérance**

Monsieur BLONDEAU Gérard explique qu'un mini chalet type refuge est à l'étude, et que monsieur LANGELEZ Alain se propose de faire la présentation de ce bâtiment aux membres du conseil. Cette construction serait subventionnable à hauteur de 30 %. Il s'agirait d'un modèle étudiant pour de l'itinérance (randonneurs).

- Accord de principe des membres du conseil pour que monsieur BLONDEAU Gérard étudie le projet.

29. / Boulodrome

Monsieur CHABOUD Jean-Louis propose la construction d'une extension au bâtiment du boulodrome. Le projet porte sur un bâtiment de 7 m par 4.5 m et permettrait au club de ranger leur matériel. Des devis ont été demandés pour un total de 28 030.00 € TTC. Les membres du club de pétanque se proposent de monter le bâtiment.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De l'acquisition et de l'implantation d'un bâtiment pour l'usage du club de pétanque pour un total de 28 030.00 € HT

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

30. / Tarifs ski Nordique

Monsieur BLONDEAU Gérard présente les nouveaux tarifs pour le pass Nordique 2025-2026.

Il propose de ne pas modifier les tarifs de la Commune et de conserver les tarifs actuels.

Proposition des tarifs Nordique 2025-2026 :

Journée adulte	8.50 €
Tarif réduit	4.50 €
Séance balade raquette	3.00 €
Frais d'envoi des pass	2.00 €



ESPACE
NORDIQUE
JURASSIEN
Aire • Activités • Jura



Grille tarifaire Pass Nordique saison 2025/2026

Les Pass SAISON

		NATIONAUX	
NORDIQUE 		ADULTE	JEUNE
	PROMO	Du mercredi 01er au samedi 15 novembre 2025 inclus	
	PLEIN TARIF	A partir du dimanche 16 novembre 2025	
	MONTAGNES DU JURA		
		ADULTE	JEUNE
	PROMO FLASH	<u>Vente Flash : du mercredi 08 au mercredi 15 octobre 2025 inclus</u>	
BALADE	PROMO	Du jeudi 16 octobre au dimanche 16 novembre 2025 inclus	
	PLEIN TARIF	A partir du lundi 17 novembre 2025	
	TARIF UNIQUE		

Les Pass HEBDO

		ADULTE	JEUNE
NORDIQUE	TARIF UNIQUE	50 €	33 €
BALADE	TARIF UNIQUE	24 €	12 €

Les Pass HANDI

		ADULTE	JEUNE
SAISON 	PROMO FLASH	<u>Vente Flash : du mercredi 08 au mercredi 15 octobre 2025 inclus</u>	
	PROMO	Du jeudi 16 octobre au dimanche 16 novembre 2025 inclus	
	PLEIN TARIF	A partir du lundi 17 novembre 2025	
HEBDO	TARIF UNIQUE		

CONDITIONS DE VENTE :

Sur tous ces Pass :
PROMO FAMILLE

Pass offert à partir de la 4ème personne appliqué sur le tarif en vigueur
Pass offert aux jeunes de - de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent
3 gratuits par famille maximum

Tarif jeune : de 5 à 15 ans révolus

Tarif adulte : à partir de 16 ans

Pass saison & hebdo nordique MDJ = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande

Pass saison nordique national = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques adhérents de Nordic France

Pass saison & hebdo balade = valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande



• 28 rue Baronne Delort, 39300 CHAMPAGNOLE • +33 (0)3 84 52 58 10 • contact@espacenordiquejurassien.com •
• www.espacenordiquejurassien.com •



Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'adopter les tarifs des redevances nordiques pour la saison 2025-2026 comme présentés.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

31. / Lecture de courriers

- **31.1 Eaux pluviales**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de madame NERI METRA Adriane qui demande des travaux pour la canalisation des eaux de pluie près du lotissement Val Foncine.

- **31.2 Chiens**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier soulignant le problème des chiens non tenus en laisse dans le secteur du camping. Elle précise qu'un arrêté interdit les chiens non tenus en laisse dans ce secteur et rappelle que les chiens sont interdits sur le terrain de foot. Les arrêtés sont déjà affichés. Elle demande à ce qu'une réflexion se fasse pour le respect de ces règles.

32. / Animation pour re(découvrir) la commune

Madame le Maire expose le projet de monsieur DE POTTER Jean qui souhaiterait proposer une exposition photos aux niveaux des différents parcours sur la commune pour inviter les habitants et les visiteurs à porter un regard nouveau sur leur environnement. Ce projet se ferait en concertation avec l'Office du Tourisme.

➤ Madame LECOULTRE Andrée se propose pour le suivi de ce projet.

33. / Achat parcelle A 905

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que madame GUTRIN Sophie souhaite vendre sa parcelle de bois d'une surface de 2 810 m² au prix de 250.00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'acquisition de la parcelle A 905 d'une surface de 2 810 m² au prix de 250.00 €.
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur CHABOUD Jean-Louis à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

34. / Achat parcelle AR 143

Monsieur CHABOUD Jean-Louis explique que l'acquisition de la parcelle AR 143 d'une surface de 176 m² appartenant à monsieur JOURNOT Jean-Pierre au prix de 1.00 €/m² soit un total de 176.00 €, avait été prévu par acte administratif. Cependant, au vu de la surcharge des secrétaires de mairie, un acte devant le Notaire simplifierait l'acquisition.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'acquisition de la parcelle AR 143 d'une surface de 176 m² au prix de 176.00 €.
- Que cet acte sera fait par le Notaire
- Que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

35. / Rideau salle des fêtes

Madame PEREZ Annick explique que l'école de musique souhaiterait que soit remis en place le rideau de la salle des fêtes permettant de cacher temporairement la fresque pour unifier le fond lors de certaines représentations.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que le rideau de la salle des fêtes sera remis en place.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 17 octobre 2025.

Heure de fin de séance : 23H25.

Le secrétaire de séance

M. Ludovic VUITTON

Le Maire

Mme Geneviève MOREAU